

IDENTIFICATION
Section : GEI (groupe D)
Intitulé de l'UE : 1330: ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION: GRADUE GEOMETRE-EXPERT IMMOBILIE
Code de référence : 32 31 31 U31 D1
Nombre de périodes : 240 (étudiants)
Nombre de crédits ECTS :

DESCRIPTION
Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours : 1. Capacités En Bachelier : stage orienté d'insertion professionnelle : “ corroborer son projet de formation au vu des différentes situations professionnelles en élaborant un rapport synthétique et succinct comportant : “ une description des contextes institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme) et des différentes tâches rencontrées, “ une description des différents environnements dans lesquels s'exerce la profession tout en se situant face à son orientation professionnelle et son projet personnel. En Histoire de la profession et déontologie :

“ retracer l’évolution de la profession de géomètre-expert immobilier au travers :

- de la législation,
- des instruments et des méthodes de levés,
- des règles de déontologie ;

“ expliciter les principales règles de déontologie de la profession du géomètre-expert immobilier.

En Expertise immobilière :

- “ de réaliser au moins une expertise immobilière ;
- “ d’effectuer différentes évaluations selon les buts poursuivis ;
- “ de gérer un sinistre dans les limites des missions du géomètre-expert immobilier.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d’enseignement

- « Bachelier : stage orienté d’insertion socioprofessionnelle » code N° 209001U31D1
- « Histoire de la profession et déontologie » code N° 323111U31D1,
- « Expertise immobilière » code N° 715802U32D2.

Finalités particulières :

Cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant :

- “ de mettre en œuvre les compétences techniques et humaines dans les conditions réelles d'exercice de la profession de géomètre-expert immobilier ;
- “ de s'intégrer dans le milieu professionnel en participant aux tâches demandées ;

de rédiger un rapport de stage conformément aux consignes établies.

Contenu du cours :

Cette UE de stage vise à confronter l'étudiant au milieu professionnel de manière concrète (compétences techniques et humaines), dans les conditions réelles d'exercice de la profession de géomètre-expert immobilier. Un accompagnement pour se préparer au stage et durant le stage peut être proposé.

Bibliographie :

<https://moodle.iram.be/course/view.php?id=534> (consignes, grille : voir : encadrement des activités professionnelles de formation du gradué géomètre-expert immobilier)

Les documents de **proposition de stage** et ensuite de **convention de stage** se trouvent sur l'espace général aux stages : <https://moodle.iram.be/course/view.php?id=578>

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Leclercq Marie-Aurore

METHODOLOGIE

Entretiens individuels selon les besoins.

L'étudiant doit d'abord essayer de trouver son stage par ses propres moyens- à défaut, je l'aide.

Si nécessaire : échanges avec le/la maître de stage selon le cas par mail, par téléphone, par Teams.

SUPPORTS

- 1) Grille d'évaluation
- 2) Consignes concernant le stage et les demandes de dispense éventuelle
- 3) Consignes relatives à la rédaction du rapport de stage et du carnet de stage

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Modes d'évaluation

Prestation de stage évaluée sur base du carnet de stage remis par l'étudiant au terme de son stage et du feed-back (écrit et/ou oral) de l'étudiant.

Rapport de stage évalué sur base de la grille d'évaluation

--> A déposer sur Moodle aux dates indiquées.

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de respecter les termes de la convention de stage ;
- de participer activement aux différentes tâches relevant de la profession de géomètre-expert immobilier en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ;
- dans le respect des règles d'usage de la langue française, de rédiger un rapport circonstancié d'activités décrivant le contexte professionnel, les différentes tâches exécutées, les problèmes professionnels rencontrés et les solutions apportées pendant le stage.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- “ le degré de qualité des comportements professionnels et relationnels adoptés,
 - “ le degré d'autonomie atteint,
 - “ le niveau de cohérence, de précision et de logique du rapport,
 - “ le degré de pertinence des solutions apportées aux problèmes évoqués,
 - “ la pertinence du vocabulaire technique.
- le niveau de discernement dans l'usage éventuel de l'Intelligence Artificielle : la capacité à utiliser, lorsque cela est pertinent, les outils d'IA de manière éthique, critique et transparente, en cohérence avec les objectifs du cours et dans le respect du Règlement d'Ordre Intérieur de l'IRAM.

UTILISATION DE L'IA

L'usage des outils d'Intelligence Artificielle (IA) est autorisé dans le cadre de cette UE, conformément au Règlement d'Ordre Intérieur de l'IRAM, pour autant qu'il soit éthique, responsable et transparent.

Les outils d'IA peuvent soutenir la compréhension ou la rédaction, sans se substituer à la réflexion personnelle.

Toute utilisation doit être mentionnée explicitement (outil, type d'aide), et l'utilisateur reste responsable du contenu, de la vérification des informations et du respect des droits d'auteur.

Tout usage non conforme, notamment en cas de plagiat, de désinformation ou d'atteinte à la confidentialité, est interdit.